

Image not found or type unknown



Conseil aide juridictionnelle

Par **nana**, le **07/07/2012** à **09:44**

Bonjour, Actuellement en situation de divorce par consentement mutuel, j'ai rempli un dossier d'aide juridictionnelle et l'on m'annonce que je dois 1233E alors que je suis seule avec 2 enfants et un salaire de 1000E/mois, mon mari quand à lui à réglé 900E pour un salaire de 2500E/mois Où est la justice que dois-je faire? Je ne peux pas régler cette somme là. De plus, l'avocat ma conseillé de remplir ce dossier tout en sachant, moi également, qu'avec mes ressources je n'avais droit qu'a 25% selon le barème de l'aide. Mais ce que j'ignorais, c'est que ce n'était pas 25% de 900E (somme que mon mari a réglé) mais 25% de 1200E factures d'honoraires que l'avocat m'a transmit après. Puis-je refuser cette aide et régler la même somme que mon mari? Je vous remercie de votre réponse. Cordialement.